



Carte de séjour salarié motif de séjour

Par **Mickael**, le **08/09/2008** à **00:55**

Bonjour,

je me permets de vous écrire par rapport à un problème suivant:

je suis de nationalité russe, j'ai la carte de séjour mention "salarié" que j'ai obtenu cette année , ayant trouvé un CDI, ayant donc effectué toutes les démarches et ayant finalement changé mon ancien statut étudiant pour ce nouveau statut.

Cependant il y a une indication qui m'intrigue sur ma nouvelle carte de séjour:

" motif de séjour: salarié: assistant de direction. Zone 06."

Je voudrais savoir si avec cette indication -ci je peux effectuer n'importe quelle profession ou seulement cette profession - là car j'ai quitté mon ancien travail et actuellement à la recherche d'un nouvel emploi.

La préfecture ne donne malheureusement aucune réponse claire et concise.

Merci beaucoup d'avance,

Mickael.

Par **sam**, le **08/09/2008** à **12:44**

J SUIS A LA DEMANDE DE MON TITRE DE SEJOUR SALARIE ES6 QUE C COMPLIQUE ?
LA PREFECTURE MON DEMANDER UNE PROMESSE D'EMBOUCHE ET QUE
L'EMPLOYEUR PAYS UNE TAXE
SI JE LEUR DONNE SE PAPIER ES-QUE J AURAI MON TITRE OU IL YA DAUTRE
FORMALITE A FAIRE

j travaillé avec la même boîte en cdd juillet et août et j'ai demandé la cdi ; j l'ai eu 1 sep 2008
MON TITRE SE TERMINE LE "30 SEPTEMBRE 2008 JAI PAS BCP DE TEMP
MERCİ DE ME RENSEIGNE

avant j'avai un titre étudiant puis conjoint français et comme il ya plus de communauté de vie j
suis obligé de le changer sinon quitter le territoire